

Communiqué de presse

La CDAI renforce le dialogue territorial autour du droit d'accès à l'information



Oujda, 27 Juillet 2026

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Constitution du Royaume et de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information, notamment son article 22, et compte tenu de l'importance croissante accordée au droit d'accès à l'information dans notre pays, tant au niveau national que régional, ainsi que de la volonté de renforcer la coopération établie entre la Commission du Droit d'Accès à l'Information et l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés, convaincue que l'élaboration d'une vision nationale commune en matière de droit d'accès à l'information constitue une condition essentielle à sa mise en œuvre effective et à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés, notamment la lutte contre la propagation des fausses informations et les contenus issus des technologies de falsification profonde (*deepfakes*).

Ces rencontres réunissent :

- Les associations de la société civile œuvrant dans le domaine du droit d'accès à l'information ;
- Les associations de la société civile intervenant dans les domaines de la migration et de la communauté marocaine résidant à l'étranger ;
- Les établissements universitaires, les acteurs académiques, les étudiants et les chercheurs intéressés par le droit d'accès à l'information ;
- Les professionnels de la presse régionale ;
- Les collectivités territoriales.

Les échanges portent sur les moyens de favoriser une compréhension partagée des dispositions de la loi n° 31.13, ainsi que sur les perspectives d'une application efficace et porteuse de valeur du droit d'accès à l'information. Ces rencontres régionales sont couronnées par l'organisation d'une rencontre nationale en 2027, à l'occasion de la commémoration de la promulgation de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information.